

Siparex XAnge Venture

# LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N° 14

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation  $N^{\circ}$  I 4 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Lors de l'exercice 2020, le Fonds a procédé à la cession définitive des titres qu'il détenait dans la société Sidetrade (cotée en bourse sur le marché Euronext Growth).

Au 31 décembre 2020, le Fonds détenait huit participations actives dans son portefeuille.

Dans la section « Focus Participations » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société AB Tasty ainsi que l'évolution de la société Sidetrade.

Deux courriers de distribution vous ont été envoyés respectivement le 23 avril 2020 et le 27 novembre 2020.

Le premier concernait la deuxième distribution partielle d'un montant de **338,38€** par part A (avant prélèvements sociaux sur la plus-value) effectuée le 11 mai 2020.

Le second concernait la troisième distribution partielle d'un montant de **108,62 €** par part A effectuée le 7 décembre 2020 et correspondant à de la plus-value réalisée.

A l'issue de ce troisième versement, le montant total distribué s'éleve à 647 € par part A (avant prélèvements sociaux sur la plus-value), représentant le remboursement du nominal de 500 € par part et une plus-value de 147 € par part.

Ce montant de 647 € par part correspond au **remboursement** de 129% de votre souscription.

En complément, un troisième courrier vous a été envoyé le 19 mars 2021 pour vous informer de l'entrée en liquidation du FCPI à compter du 26 mars 2021. Nous vous rappelons que toutes les demandes de rachats y compris dérogatoires (décès, invalidité, licenciement) sont bloquées à compter de la date d'envoi de ce courrier.

Ce courrier vous précisait également qu'afin de préserver au mieux les intérêts des porteurs de parts et de céder les titres des sociétés du portefeuille du Fonds dans les meilleures conditions possibles, la Société de Gestion a, en accord avec le dépositaire, décidé de proroger la durée de vie du Fonds pour une deuxième et dernière période d'un an s'achevant le 31 décembre 2022.

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'équipe d'investissement s'est mobilisée auprès des participations du portefeuille afin de leur apporter conseils et support dans cette période nécessitant agilité et adaptation

L'objectif de notre Société de Gestion est de soutenir l'entrepreneuriat, développer l'innovation et contribuer au maintien et à la création d'emplois durables.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

# À NOTER : 2<sup>èME</sup> ET DERNIÈRE PROROGATION JUSQU'AU 31/12/2022

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale
se tient à votre disposition

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## I — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

## 2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

### **EN PORTEFEUILLE**

## **ABTASTY**



AB Tasty est une start-up mettant à la disposition de ses clients un ensemble d'outils d'intelligence artificielle et d'automatisation pour les sites web et les applications mobiles. Le logiciel d'AB Tasty utilise en particulier l'A/B testing qui est une méthode d'optimisation permettant de choisir parmi plusieurs versions d'une page internet celle qui est la plus performante. Pour les équipes marketing, produit et technique de ses 900 clients, AB Tasty est « un laboratoire digital » tout-en-un.

La start-up s'appuie sur une présence internationale et 230 collaborateurs répartis dans 10 pays (Etats-Unis, France, Singapour...). Elle compte parmi ses clients LVMH et l'Oréal.

Durant l'année 2020, XAnge a participé au tour de table qui a permis à AB Tasty de lever 40 millions de dollars dans le but d'accélérer son développement commercial à l'international en particulier aux Etats Unis et d'investir dans la recherche et le développement.

La société vient également d'intégrer la liste des pépites françaises du Next 40 de la French Tech.

#### **CESSION**

## **SIDETRADE**



Sidetrade est une plateforme qui aide les sociétés à développer leur Chiffre d'Affaires et générer de la trésorerie grâce à sa technologie d'intelligence artificielle nommée Aimie.

Ce logiciel primé analyse les comportements des clients afin de conseiller et d'apporter des solutions d'automatisation en temps réel pour les équipes commerciales et comptables (développement, fidélisation, vitesse d'encaissement...).

C'est le seul outil avec une intelligence artificielle capable de gérer l'ensemble du cycle du produit de la commande à l'encaissement, de manière sécurisée et permettant ainsi de réduire les risques tels que les retards de paiement ou d'impayés.

Fort de 20 années d'expériences dans l'innovation et la gestion de données massives (Big data), Side Trade est devenue un leader mettant sa technologie à la disposition de plus de 2700 sociétés (dans 80 pays) de toutes tailles et secteurs tels que la construction, la communication ou la finance. La société compte ainsi parmi ses clients :Vinci, Deloitte, Nespresso.

Elle possède des bureaux à Paris, Londres, Birmingham, Dublin, Amsterdam et New York.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis juillet 2005.

Sidetrade a remporté de nombreux prix dont :

- le Business Award France catégorie FinTech décerné par la CCI française aux Pays-Bas, ou
- le prix Forbes Futur40

Son CA annuel en 2020 était de 29.2 m € en hausse de 14% par rapport à 2019.

Le Fonds a cédé la totalité des titres qu'il détenait dans la participation.



# 3 — FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N° 14



\*\* sous réserve de respecter les conditions fiscales

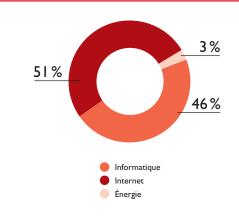
## SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Actif net du Fonds au 31/12/20	10 604 K€
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	647,03 €
Valeur liquidative au 31/12/20	486,69 €
Valeur liquidative + distributions au 31/12/20	1133,72€
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	127 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	177 %

<sup>\*</sup> hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

## RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



## PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE

AB TASTY	Solution permettant aux sites internet de tester et d'améliorer l'efficacité de leurs pages
ALTERNATIVE POWER	Producteur d'électricité indépendant
HOMEREZ	Service en ligne de location de maisons secondaires
MISTER SPEX	Opticien en ligne
PRESTASHOP	Solutions e-commerce, éditeur de logiciel
PRIVATELOT	Place de marché pour œuvres et objets d'art
REELEVANT	Outil pour cibler les emails en temps réel
STUDITEMPS	Agence d'intérim en ligne pour le placement des étudiants à temps partiel

**Autres placements** — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	Parts A: FR0011288984 - Parts B: FR0011298959		Date de fin de vie minimum	31/12/2020		
Date de création	on	2012	Date de fin de vie maximum	31/12/2022		
Durée de vie		8 ans	Rachats de parts bloqués jusqu'a (2)	fin de vie du Fonds,		
Prorogation éve	entuelle (I)	$2 \times 1$ an		prorogations incluses		

<sup>(1)</sup> La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

<sup>(2)</sup> Les rachats de parts sont bloqués à compter du du 19 mars 2021 (date d'envoi du courrier d'information sur la mise en liquidation).

## FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FONDS LA BANQUE POSTALE INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2020)	ANNÉE de création	<b>GRANDEUR</b> Constatée (par part)								ÉLEVÉS		
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
La Banque Postale Innovation 9	2009	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	485,68 29,49	456,45 47,39	441,68 65,08	480,42 82,20	645,57 100,59	573,03 119,68	647,53 149,00	565,75 167,38	573,72 177,31	571,08 177,58
La Banque Postale Innovation 10	2010	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	478,12 29,17	429,72 47,41	464,31 64,15	467,12 81,02	587,78 99,28	624,19 118,56	593,05 135,99	532,45 1 <i>54</i> ,77	506,37 163,99	497,26 168,13
La Banque Postale Investissement PME	2010	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	487,35 21,41	483,81 39,67	526,00 58,44	487,09 77,19	525,92 96,25	555,46 114,05	581,38 124,37	564,97 136,78	582,10 143,23	567,75 147,56
La Banque Postale Innovation 12	2011	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		504,23 22,41	526,03 41,60	511,35 61,18	550,96 <i>80,</i> 96	679,85 99,42	755,98 117,69	729,49 136,97	801,61 155,54	907,39 173,46
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés			535,18 21,52	512,58 40,16	494,07 61,45	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 1 20,29	997,16 145,70	1133,72 164,38
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés				471,77 20,99	450,42 39,21	520,40 57,19	650,12 76,07	625,10 96,67	885,24 122,23	975,06 140,98
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés					480,09 20,78	483,72 39,40	507,51 58,07	451,30 76,85	513,34 94,21	533,70 112,21
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés					488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 82,72	530,59 1 <i>05,61</i>	506,67 130,22

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1 et août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1 et août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

## MENTION GÉNÉRALE DE L'AMF

Votre attention est attirée sur le fait que l'argent est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et de la durée pendant laquelle vous le détiendrez.

## AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment des risques et des contraintes suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur dans les actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans

lesquelles ils investissent. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La société de gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la société de gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa société de gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition.



27, rue Marbeuf75008 ParisT. 01 53 93 00 90

serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com xange.fr